

Zeitschrift:	L'Afrique explorée et civilisée
Band:	13 (1892)
Heft:	10
Artikel:	La compagnie anglaise de l'est africain dans l'Ouganda : d'après les documents anglais : [1ère partie]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-134429

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments tout aussi véridiques de l'accoutrement de MM. Magery, Desmedt et Goodseels. Il a enfin décrit telles qu'elles étaient la montre et les bagues des quatre victimes qu'il a revues entre les mains des Arabes assassins.

M. Doré ne croit pas que le soulèvement arabe de Nyangoué et de Riba-Riba se propage vers le Nord, jusqu'aux Stanley-Falls. Il est, toutefois, persuadé que la région du Loualaba et du Lomami est fermée et bien fermée au commerce européen et à la civilisation pour de longues années. Dans l'intérêt de son prestige, l'État du Congo devrait aller venger la mort des blancs. Mais il n'a pas de forces suffisantes pour écraser le chef Mounié-Moarra, protégé, d'ailleurs, par les difficultés qu'offrirait à toute expédition la difficile navigation du Loualaba. S'il tentait l'aventure, les Arabes écrasés se montreraient plus que jamais rebelles à toutes relations avec les Européens. De toutes façons, la route est maintenant barrée pour une période indéfinie à la marche en avant des blancs chez les Arabes du Lomami et du Loualaba.

LA COMPAGNIE ANGLAISE DE L'EST AFRICAIN DANS L'OU-GANDA

D'APRÈS LES DOCUMENTS ANGLAIS¹

Nous espérions avoir en mains, pour la rédaction de cet article où nous devons exposer les faits qui se rattachent à la mission des capitaines Lugard et Williams dans l'Ou-Ganda, tous les documents plus ou moins officiels publiés soit par le Foreign Office de Londres, soit par les administrateurs de l'Imperial British East African Company. Les *Blue-Books* distribués aux membres du Parlement sont en notre possession; en revanche, nous n'avons pas encore reçu la brochure de 19 pages, adressée par la Compagnie susmentionnée aux journaux anglais et que nous avons demandée à Londres il y a 15 jours. Nous le regrettons vivement, car peut-être ces pages renferment elles, sur certains faits, des explications que nous n'avons pas trouvées dans les coupures qu'en ont données les grands organes de l'opinion publique anglaise. S'il nous arrive de faire des erreurs dans notre exposé, nos lecteurs nous tiendront compte de notre désir d'être informés le plus complètement possible pour ne leur donner que des renseignements parfaitement exacts. Nous ne manquerions pas, d'ailleurs, de rectifier nos erreurs, si, lorsque ce document nous

¹ V. les articles sur l'*Ou-Ganda et le Droit international*, p. 214, 243, 278.

sera parvenu, nous découvrions que nos appréciations ont été erronnées.

Quant aux *Blue-Books*, nous ferons remarquer que, d'après une dépêche de M. Ernest L. Bentley, secrétaire de la Compagnie, au Foreign Office, du 9 mars 1892, à l'occasion de la demande faite par quelques membres de la Chambre des Communes que les rapports du capitaine Lugard fussent déposés sur la table de la Chambre avant le vote de 500,000 francs demandés pour le tracé du chemin de fer de Mombas au Victoria-Nyanza, les dits rapports n'ont pas été publiés in-extenso. On en a retranché des passages traitant de questions personnelles et de négociations que l'on ne jugeait pas désirable de rendre publiques; ils n'avaient trait, dit M. Bentley, ni à la nature du pays, ni au chemin de fer.

Après ces observations préliminaires, voyons quelle a été la mission conférée par la Compagnie aux capitaines Lugard et Williams, d'après les rapports de ces agents eux-mêmes. Nos lecteurs se rappellent que d'après le témoignage du missionnaire Gordon, la Compagnie avait été amèrement déçue dans ses espérances par l'échec de l'expédition dite de secours à Émin-pacha, ramenée à la côte par Stanley sans que celui-ci eût pu placer la province de l'Égypte équatoriale sous l'autorité de ses Administrateurs, organisateurs de l'expédition. Le refus de Mouanga de céder à la Compagnie les impôts de l'Ou-Ganda, en échange du protectorat offert par M. Jackson, et le retour de celui-ci, sans traité, à la côte, pour y soumettre la question aux consuls anglais, allemand et français, dut lui causer une déception non moins amère. Il avait quitté la résidence de Mouanga le 14 mai 1890, en laissant M. Gedge dans l'Ou-Ganda, jusqu'à ce qu'il pût rapporter au roi la réponse qui devait décider du maintien de l'indépendance des Ba-Ganda, ou du passage de leur royaume sous la souveraineté de la Compagnie. Telle était bien la question pendante. Si nous avions pu avoir quelques doutes sur ce point, la lettre que l'Évêque Alfred R. Tucker a adressée de Mombas, le 17 août dernier, au *Standard*, les aurait entièrement dissipés. Pour justifier les membres de l'Église anglicane d'avoir apporté, dans le conflit qui éclata le 24 janvier dans l'Ou-Ganda, un esprit sectaire, l'Évêque nie que les combats et les disputes qui s'y sont livrés fussent dus à des différences religieuses. « Dans l'Ou-Ganda », dit-il, « l'on n'entend presque jamais parler des différences fondamentales, entre le catholicisme romain et le protestantisme. Le fait est que la guerre dans l'Ou-Ganda a été uniquement une lutte entre deux partis politiques pour la possession du pouvoir souverain¹. Depuis l'arrivée des agents de l'Imperial British

¹ L'affirmation récente des délégués de la Church Missionary Society à lord Rose-

East African Company, les noms de protestants et de catholiques qui, auparavant, distinguaient les deux partis, ont fait place aux expressions de Français et d'Anglais. En janvier, la question en suspens était simplement celle-ci : sera-ce l'Angleterre qui dominera dans l'Ou-Ganda par le moyen de la Compagnie, ou seront-ce les prêtres français par l'intermédiaire de Mouanga ? Ce sont ces intérêts et ces forces opposées qui se sont livré bataille le 24 janvier, et le résultat en a été la défaite complète du parti de Mouanga. »

Le témoignage de l'évêque Tucker est d'autant plus important à recueillir que, par une singulière coïncidence, il s'est trouvé arriver dans l'Ou-Ganda à la fin de décembre 1890, en même temps que le capitaine Lugard. D'après lui, donc, — et il est sans doute bien informé sur ce point — le conflit n'est point religieux, mais politique — et il porte sur la question de la souveraineté; passera-t-elle à la Compagnie, ou restera-t-elle à Mouanga ? A notre avis, il est grand dommage qu'à l'arrivée des représentants de la Compagnie anglaise, les missionnaires anglicans et leurs adhérents ba-ganda se soient groupés en un parti, dit anglais, sous le drapeau anglais, avant même qu'aucun traité eût été conclu avec le roi. Mais, du fait que ce parti était anglais, il n'en résulte pas que les Ba-Ganda qui voulaient, avec leur roi, maintenir leur indépendance et conserver à Mouanga son autorité souveraine, constituassent un parti français. Sans doute, les prêtres catholiques au culte desquels Mouanga s'était rattaché, étaient en majorité français, mais ils ne poursuivaient point un intérêt français; ils ne songeaient nullement à faire passer l'Ou-Ganda sous la souveraineté de la République Française¹, et l'emploi des mots, parti français, ne peut qu'induire en erreur ceux qui veulent avant tout connaître la vérité; il ne peut non plus qu'envenimer un débat dans lequel les préjugés nationaux ne doivent avoir aucune place.

Nous savons fort peu de chose sur l'activité de M. Gedje dans l'Ouberry, que « les indigènes protestants formés par ses missionnaires sont venus au secours de l'Imperial British East African Company » confirme le témoignage de l'Évêque Tucker. Les délégués ont reconnu que les missionnaires anglais ont joué un rôle politique.

¹ Avant la conclusion du traité anglo-allemand du mois de juillet 1890, le protectorat de l'Ou-Ganda avait été offert à la France; mais le gouvernement de la République déclina l'offre du roi Mouanga. Ce n'est donc que par un abus de langage que les journaux anglais et plusieurs de leurs imitateurs du continent emploient les mots parti français.

Ganda après le départ de M. Jackson. Nous pouvons cependant, d'après un mot du capitaine Lugard, dans son premier rapport à la Compagnie, nous faire une idée des relations qu'il eut avec les missionnaires romains, pour lesquels, dit le capitaine Lugard, M. Gedje était une *bête noire*. Quoi qu'il en soit, du mois de mai au mois de décembre 1890, Mouanga et les Ba-Ganda sont dans l'attente de la réponse à la question soumise aux consuls européens de Zanzibar. Au lieu de cela que voient-ils arriver ? L'expédition du capitaine Lugard, bientôt suivi du capitaine Williams. Qu'était le personnel de l'expédition ? Quel mandat avait-elle ? Il est bon d'entrer dans quelques détails à cet égard.

Au cours de la séance de la Chambre des Communes du 9 juin, M. Lowther a fait connaître la réponse de l'Imperial British East African Company sur la position des capitaines Lugard et Williams. « Ces officiers, » a-t-il dit, « n'avaient pas de brevets au moment du départ. Au mois de décembre 1889, M. Lugard étant allé passer ses vacances dans l'Afrique orientale, l'administrateur de la Compagnie apprit qu'il était disposé, si le ministre de la guerre le lui permettait, à la servir temporairement. Des négociations furent alors ouvertes à Londres en vue de faire autoriser le capitaine Lugard à entrer au service de la Compagnie, pour un an, à partir de la fin de janvier 1890. Cette période de temps fut ensuite indéfiniment étendue. Les services du capitaine Lugard, ainsi que ceux du capitaine Williams étaient donc prêtés par le ministre de la guerre à la Compagnie, qui devenait responsable des actes commis par eux. » Aussi, M. Brodrick, sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre, déclara-t-il à la Chambre, que ni le ministre de la guerre, ni le duc de Cambridge n'avaient de contrôle sur Lugard, ni sur Williams aussi longtemps qu'ils étaient au service de l'Imperial British East African Company, et qu'en conséquence « ils ne pouvaient accepter aucune responsabilité pour les actes commis par ces officiers. » Une fois entré au service de la Compagnie, a ajouté M. Lowther, « le capitaine Lugard fut détaché de Mombas pour trouver la meilleure route du Victoria-Nyanza. Mais bientôt, l'accord anglo-allemand du mois de juillet 1890 engagea les administrateurs à le charger d'une autre mission. » M. Stokes, ancien missionnaire de la Church missionary Society, fournisseur actuel de Mouanga, était parti en juillet de la côte avec une caravane portant au roi des marchandises, des armes et des munitions. De son côté, M. Jackson, rapportait à Mombas l'échec qu'il avait subi auprès de Mouanga et la lettre de celui-ci pour les consuls européens. La position des administrateurs en face de leurs actionnaires, auxquels

ils avaient annoncé que M. Jackson avait conclu des traités plaçant sous le protectorat de la Compagnie l'Ou-Ganda et toutes ses dépendances, n'était certes pas enviable. On se garda bien d'en rien publier, mais l'ordre fut donné, par M. Mackenzie, le 17 septembre, au capitaine Lugard qui se trouvait alors à Dagoreti, à 200 kilomètres du Victoria-Nyanza, de se rendre sans délai dans l'Ou-Ganda pour *traiter* avec Mouanga. D'après M. Lowther, ou plutôt d'après les informations que les administrateurs lui fournirent pour les transmettre à la Chambre des Communes, le capitaine Lugard fut informé que « l'Ou-Ganda passait sous le contrôle de la Compagnie et qu'il devait agir pour mettre un terme aux dissensions religieuses, qui existaient, en employant tous ses efforts pour assurer la liberté complète de tous les cultes et pour concilier avec impartialité tous les intérêts en jeu ». Ainsi s'est exprimé M. Lowther à la Chambre des Communes. Voici, d'après le rapport du capitaine Lugard, quelques détails complémentaires que les représentants des électeurs anglais auraient dû entendre également.

Le 19 octobre, le capitaine Lugard vit arriver à Dagoreti M. Wilson lui apportant des lettres de Mombas, du 17 septembre, renfermant l'ordre de se rendre dans l'Ou-Ganda avec 215 porteurs, 75 Soudanais, 12,000 à 15,000 cartouches. Il avait déjà avec lui, canon maxim, fusils Sniders et munitions, et on lui annonçait que le capitaine Williams lui amènerait encore d'autres hommes et d'autres munitions. Il lui semblait bien impossible de pouvoir arriver dans l'Ou-Ganda avant M. Stokes, qui était parti de la côte en juillet; néanmoins, il résolut d'y arriver le plus tôt possible après lui, maintenant qu'il avait des ordres définitifs. En effet, d'après son rapport, il s'y rendit à marches forcées afin d'y arriver avant tout autre.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit précédemment, de ses impressions en constatant sur son passage, à mesure qu'il approche de l'Ou-Ganda, que M. Jackson a donné aux indigènes des armes de la Compagnie. De son côté, M. Gedge, demeuré après le départ de son collègue, avait cherché à acheter, sous main et par force, au détriment de Mouanga et de ses partisans, les munitions et les marchandises apportées par les Arabes à la demande du roi. Une lettre de M. Gedge adressée aux Arabes, mais interceptée et portée à Mouanga, mit celui-ci au courant de l'intrigue et ne contribua pas peu à le rendre défiant à l'égard de cet agent de la Compagnie et de ceux qui lui succéderent.

Le 13 décembre, le capitaine Lugard atteignait l'Ou-Ganda. Quel accueil allait-il y recevoir? Nous avons été plus que surpris de lire dans

le numéro d'avril 1892 de la *Fortnightly Review* (p. 572), dans un article de M. G. S. Mackenzie, administrateur de l'Imperial British East African Company, duquel le capitaine Lugard avait reçu ses instructions, que « le capitaine Lugard et sa troupe étaient entrés dans l'Ou-Ganda, à la requête instante du roi et des missionnaires anglais, pour rétablir l'ordre et empêcher le renversement du roi et la fuite de tous les missionnaires catholiques romains et protestants, comme cela était arrivé précédemment, pour sauver l'indépendance de cet État nominalement chrétien, menacé de redevenir mahométan et païen »;... et plus loin (p. 576) : « Il importe de se rappeler que la Compagnie n'est pas entrée dans l'Ou-Ganda, dans un but de conquête, mais à la requête instante du roi et des chefs de leur prêter à eux et au parti chrétien aide et protection contre leurs ennemis, le parti mahométan et les gens de l'Ou-Nyoro.... Le 13 décembre 1890, quand le capitaine Lugard arriva aux frontières de l'Ou-Ganda, au moment où le roi apprit sa venue, il lui expédia une lettre de bienvenue. »

Nous comprenons le bon effet que ces affirmations ont pu avoir sur le public anglais au moment où était présentée aux Chambres la demande des 500,000 francs en faveur du tracé du chemin de fer de Mombas au Victoria-Nyanza. Malheureusement pour M. Mackenzie, qui ayant été administrateur à Mombas en 1890, devait connaître mieux que personne les détails de l'arrivée du capitaine Lugard dans l'Ou-Ganda, et qui avait certainement lu les rapports reçus à Londres par l'Administration de l'Imperial British East African Company, les faits tels qu'ils ressortent de ces rapports contredisent absolument ces affirmations.

Nous ne parlons pas d'une lettre du missionnaire E. C. Gordon, adressée au *Standard*, d'Atwick Hull, le 17 juin dernier, attestant, lui qui était dans l'Ou-Ganda en 1890, qu'au mois de janvier de cette année-là, « Mouanga reçut de M. Jackson, alors encore au Kavirondo, une lettre portant que puisque le roi et les missionnaires ne couraient pas un danger immédiat et ne demandaient pas de secours, il ne s'écarterait pas de sa route pour se rendre dans l'Ou-Ganda, et qu'il allait se diriger vers le pays de Tourkouel pour y chercher de l'ivoire. Lorsqu'il revint au Kavirondo, il trouva que le Dr Carl Peters l'avait devancé et était allé dans l'Ou-Ganda. « Ce fut, » ajoute le missionnaire Gordon, « le fait qui força la Compagnie à se hâter d'entrer dans l'Ou-Ganda. Ce ne fut pas la demande des missionnaires, mais le désir de faire échec au succès de C. Peters et de faire échouer ses projets, qui amena dans l'Ou-Ganda l'Imperial British East African Company, en avril 1890. » Ce témoignage

mérite toute croyance¹. Mais le rapport du capitaine Lugard sur ses procédés à son entrée dans l'Ou-Ganda est encore plus probant. Écoutons-le nous dire : (*Blue Book, Africa, N° 4 (1892), Papers relating to the Mombasa railway survey and Uganda, p. 99.*) « En arrivant au bord du Nil, je n'y trouvai ni canots, ni nouvelles d'aucune sorte, quoique, de Wakoli (dans l'Ou-Soga), j'eusse envoyé à Mouanga des courreurs pour annoncer ma prompte venue, et demander des canots. Des bruits contradictoires m'étaient parvenus sur M. Stokes, et je comprenais ou qu'il n'était pas encore arrivé ou qu'il n'avait atteint l'Ou-Ganda que deux jours auparavant. J'appris que M. Gedge était au Sud du lac. Décidé, cependant, à ne me laisser arrêter par aucun obstacle quelconque, afin de me trouver, si possible, sur les lieux pour faire échec à M. Stokes, je m'emparai d'un très petit canot, qui était tout ce que je trouvai, et je traversai la rivière moi-même. Plus tard, nous en trouvâmes quatre autres ; le chef de l'endroit, voyant qu'il ne pouvait m'empêcher de passer le fleuve, m'en envoya deux en sus. C'est avec ces canots que nous réussîmes à passer, non sans d'extrêmes difficultés, car les canots étaient très petits. Nous avions fait une marche de quinze kilomètres et traversé le Nil en un jour, la rapidité de nos mouvements ayant complètement surpris les indigènes et ne leur ayant pas laissé le temps de cacher le canot. J'ai entendu dire depuis que le roi avait fait exécuter deux des hommes de la localité pour m'avoir permis de passer. »

Comment ces détails s'accordent-ils avec les affirmations de M. Mackenzie, directeur de la Compagnie, aux lecteurs de la *Fortnightly Review* ? Nous ne nous chargeons pas de le dire. Mais nous ne pouvons pas comprendre comment les administrateurs de l'Imperial British East African Company et le sous-secrétaire d'État, sous la surveillance duquel sont placés les agissements des agents de cette Compagnie, peuvent concilier un procédé semblable avec les principes les plus élémentaires du droit international ?

Et comment accorder ces principes avec la prétention de l'agent de la Compagnie d'empêcher M. Stokes de fournir le roi de marchandises et de munitions ? — Le capitaine Lugard oublie-t-il que c'est à l'ancien missionnaire de la Church Missionary Society que Mouanga doit d'avoir été ramené dans ses États, alors que Stanley et Jackson refusaient de mettre

¹ Ce témoignage d'ailleurs ne nous paraît pas infirmer celui des délégués de la Church Missionary Société auprès de lord Rosebery déclarant que leurs missionnaires ont joué, dans l'Ou-Ganda, un rôle politique en faveur de la Compagnie.

à son service un seul de leurs hommes ni une seule cartouche ? Le roi n'a-t-il donc plus le droit de s'approvisionner auprès de qui il veut ? Son territoire n'est-il pas compris dans la zone du bassin conventionnel du Congo où doit régner la liberté commerciale ? — Le premier acte de l'agent de l'Imperial British East African Company doit-il être la violation des engagements pris par le gouvernement britannique à la Conférence de Berlin ? — Mais, dira le capitaine Lugard, M. Stokes apporte à Mouanga des munitions, prohibées par la Conférence de Bruxelles ! S'il en était ainsi, le souverain d'un État indépendant — car l'Ou-Ganda était un royaume indépendant — ne pourrait fournir à l'armée qui doit le défendre contre les entreprises du dehors les moyens de le protéger ! Et la troupe étrangère qui envahit ses États pourrait amener avec elle armes perfectionnées, carabines Sniders, canon Maxim, munitions et le reste — 100,000 cartouches, par exemple ! — car c'est là ce qu'amène l'expédition du capitaine Lugard, — sans violer les engagements pris par l'Angleterre à Bruxelles ! Nous savons que M. Gedje a cherché à priver Mouanga de tout moyen de défense ; nous verrons bientôt le système proposé par le capitaine Lugard pour désarmer le roi et ses partisans et les réduire à merci ! Nous ne pouvons croire que les plénipotentiaires réunis à Berlin en 1884-1885, et à Bruxelles en 1890, aient eu la pensée que les Actes de leurs Conférences pussent jamais être interprétés dans ce sens qu'il sera permis à une expédition conduite par un capitaine européen, au service de quelque Compagnie que ce soit, d'introduire autant d'armes perfectionnées qu'il lui plaira dans tel État souverain de l'Afrique centrale, mais en même temps interdit à tout souverain africain de se mettre en état de défense pour maintenir son droit : en un mot, qu'ils aient entendu sanctionner par un acte international la maxime brutale : « la force prime le droit. »

Mais suivons le capitaine Lugard dans sa marche de la rive gauche du Nil à travers l'Ou-Ganda jusqu'à Mengo, résidence de Mouanga. « J'expédiai, » continue-t-il, dans son Rapport, « une lettre à Mouanga, pour l'informer que j'avais passé le Nil et que je m'avançais vers Mengo ; et je poussai en avant tout droit, sans délai... Je trouvai Moondo, petit chef, en possession d'un Snider de la Compagnie, donné à Mouanga par M. Jackson, disait-il, et à mesure que j'approchais de Mengo, je rencontrais continuellement des hommes avec des carabines de la Compagnie, appartenant au Roi, disaient-ils. Aussi ai-je dû adopter des mesures très strictes pour arrêter la vente des cartouches, et les compter chaque jour.... Nous rencontrâmes un guide du Roi pour nous escorter, et je reçus plusieurs

indications de MM. Gordon et Walker (les missionnaires anglais), et une de l'évêque français. La lettre de ce dernier était fort courtoise, j'y répondis de même. Le 16 je reçus du Roi une lettre polie de bienvenue, et le 18 j'arrivai à Mengo. On m'assigna, pour mon campement, un endroit misérable, dans un creux; mais je refusai, et montai sur le sommet d'un monticule, à environ 800 m. de la colline royale sur laquelle habitent le roi et la plupart des principaux dignitaires de l'État.... Le Roi était épouvanté de mon procédé superbe de traverser le Nil, de poursuivre ma marche si rapidement sans attendre sa permission et de braver l'étiquette ordinaire.... J'appris qu'un jour ou deux avant mon arrivée, les deux partis en étaient presque venus aux mains, le bruit ayant couru que nous étions venus pour évincer les catholiques du pays. Le 19, je trouvai le roi en grande cérémonie, entouré d'une foule de chefs, la plupart catholiques. Il m'invita à attendre l'arrivée des blancs, mais je refusai, disant que j'avais des lettres d'introduction que je lirais; je commençai à lire, on traduisait phrase après phrase. C'étaient deux lettres de M. Mackenzie et de Sir F. de Winton. Bientôt arrivèrent les missionnaires anglais, qui traduisirent les lettres encore une fois. » Avec les missionnaires romains, les premiers rapports furent courtois, quoique M. Gedge leur eût laissé un mauvais souvenir; l'évêque disait même que l'agent de l'Imperial British East African Company l'avait insulté.

Avant d'aborder la question du traité, demandons-nous si les procédés de l'agent de l'Imperial British East African Company sont bien ceux du représentant d'une Société qui désire *traiter* avec un souverain indépendant, auquel le droit international a garanti que ceux qui voudront placer son territoire sous leur protectorat devront commencer par demander son consentement et respecter les lois et les droits de son royaume. Ne sont-ce pas plutôt les allures d'un personnage qui se croit maître chez lui dans la maison d'autrui, qui, parce qu'il est militaire et qu'il a l'habitude de commander, estime pouvoir imposer sa volonté et dicter ses ordres à celui qui le reçoit. La Compagnie s'étant attribué ce territoire, Lugard se croyait sans doute chez lui; mais que dirait l'Impératrice des Indes à l'envoyé d'une des grandes puissances européennes ou asiatiques, qui arriverait à Londres dans l'équipage d'un capitaine Lugard? Nous ne doutons pas qu'il ne fût poliment éconduit. Mouanga fut plus tolérant que ne l'eût été le marquis de Salisbury.

Abordons maintenant la question du traité, en rappelant préalablement que peu de semaines auparavant, le capitaine Lugard avait avoué loyale-

ment aux chefs du Kikouyou que la Compagnie n'était pas capable de les prendre sous son protectorat, et que la principale raison de l'échec de M. Jackson, au mois de mai 1890, avait été son insistance à vouloir obtenir pour la Compagnie le produit des impôts de l'Ou-Ganda et de ses dépendances, en échange de l'offre du protectorat de la Compagnie.

Le personnel de l'expédition est-il de nature à persuader au roi et à ses partisans que le protectorat qu'elle va offrir soit sérieux ? et la demande de la Compagnie sera-t-elle propre à se faire agréer par les Ba-Ganda qui veulent demeurer indépendants ? Avec une intelligence très nette des affaires, ils ont compris que s'ils alienent leurs impôts, ils aliéneront en même temps leur indépendance.

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE ¹

J. J. KETTLER'S GENERALKARTE DES MITTLEREN OSTAFRIKA $1/3000000$. Weimar (Geographisches Institut), 1892, Dritte Auflage. L'Afrique orientale moyenne représente, pour l'éditeur de cette carte, la région s'étendant, dans le sens nord-sud, de l'Abyssinie centrale et du pays des Afar à l'extrémité méridionale du lac Nyassa, et dans le sens est-ouest, de la côte orientale aux lacs Albert-Édouard, Tanganyika et Bangouéolo. Une pareille portion de l'Afrique, à l'échelle de $1/3000000$ représente une carte de grandes dimensions sur laquelle l'auteur a pu marquer tous les détails désirables pour l'état actuel de nos connaissances et de la civilisation africaine. Comme clarté, il serait difficile de mieux faire. Les noms sont lisiblement écrits; des couleurs franches et tranchées permettent de se rendre compte au premier coup d'œil de la division politique; enfin des tons bistre de couleurs différentes marquent l'altitude et les montagnes. Un grand carton donne la région côtière de l'Afrique orientale allemande au $1/1000000$. Le meilleur témoignage qu'on puisse invoquer en faveur de cette excellente carte est son rapide écoulement qui permet à l'auteur de multiplier les éditions et de la tenir constamment à jour.

G. Jaime. DE KOULIKORO A TOMBOUCTOU SUR LA CANONNIÈRE *le Mage*. Paris (E. Dentu), 1892, gr. in-8°, 436 p., illustr. et cartes, fr. 8. — On sait que, dès 1887, le gouvernement français confia au lieutenant Caron la mission de descendre le Niger de Bamako à Timbouctou, et que cet officier s'acquitta de son mandat, qui consistait entre autres à lever

¹ On peut se procurer à la librairie H. Georg, à Genève et à Bâle tous les ouvrages dont il est rendu compte dans *l'Afrique explorée et civilisée*.